

MFR

CULTIVONS LES RÉUSSITES

MFREO - CFA MAISON FAMILIALE RURALE

RICHERENCHES « ENCLAVE DES PAPES »

CAPA « JARDINIER - PAYSAGISTE »



JARDINIER - PAYSAGISTE

LE SYSTÈME MFR

LE RÉSEAU MFR, C'EST QUOI ?

Les Maisons Familiales Rurales forment chaque année plus de **90 000 jeunes et adultes**, principalement de la 4ème au BTS. Depuis leur création, en 1937, elles pratiquent un **pédagogie de l'alternance** avec des semaines de formation en entreprise et des semaines de formation à l'école.

Le mouvement des MFR compte, en France, 500 associations, dont 430 Maisons Familiales. En Provence, nous pouvons compter 13 MFR, dans 15 domaines différents (Agriculture, Jardins - Espaces Paysagers, Commerce et Vente, Service à la Personne, Cuisine, etc.).

MFREO CFA RICHERENCHES « ENCLAVE DES PAPES »

PRÉSENTATION

L'association « Maison Familiale Rurale de Richerenches » est née en 1961 à l'initiative des familles, des agriculteurs et des ruraux de l'Enclave des Papes. L'objectif était triple : « **Former des jeunes à l'agriculture, accompagner le développement du territoire et assurer le renouvellement des générations de paysans** ».

La MFR accueille aujourd'hui 200 apprenants, à partir de 14 ans, pour 4 filières de formation autour de l'**Agriculture et de la Nature** (voie scolaire par alternance et apprentissage).

La MFR fonctionne par **alternance**, avec un rythme approprié de une ou deux semaines à l'école (sessions de cours à la MFR) et de une, deux ou trois semaines en stage ou apprentissage. Par le biais de cette alternance, la MFR reçoit la moitié de ses effectifs par semaine.

L'**Internat** est un lieu privilégié d'apprentissages de la **vie en communauté**, renforcés par les services hebdomadaires de la vie résidentielle qui sont répartis entre les apprenants (nettoyage de la salle, du réfectoire, débarrassage, etc.).

UNE ÉCOLE À TAILLE HUMAINE

200 APPRENANTS RÉPARTIS SUR 2 SESSIONS DE COURS

DES FAMILLES IMPLIQUÉES

RENCONTRES RÉGULIÈRES ENTRE PARENTS ET ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE, CONSEIL D'ADMINISTRATION ETC.

UNE PÉDAGOGIE DE L'ALTERNANCE

S'APPUYER SUR LES EXPÉRIENCES DU JEUNE EN MILIEU PROFESSIONNEL, FAIRE LE LIEN ENTRE PRATIQUE ET THÉORIE

CONTRIBUER À ANIMER ET DÉVELOPPER LE TERRITOIRE

DES ACTIONS CONCRÈTES

NOS FORMATIONS

ORIENTATION



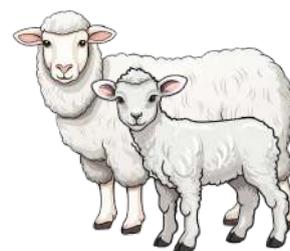
- 4ème EA
- 3ème EA

PAYSAGE



- CAPa Jardinier-Paysagiste (N3)
- CT Jardins-Espaces Paysagers (Niveau 4)

ELEVAGE - MARAÎCHAGE



- CAPa Métiers de l'Agriculture (Niveau 3)

NATURE



- Bac Professionnel « Gestion des Milieux Naturels et de la Faune » (Niveau 4)

VIGNE ET VIN



- Bac Professionnel « Conduite et Gestion d'une Entreprise Viti-Vinicole » (Niveau 4)

PLANNING ANNUEL

Semaines	ORIENT.		CAP agricole				BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL				CTJEP		INFORMATIONS									
	4ème	3ème	CAPa1	CAPa2	CAPa1	CAPa2	SECONDE PRO	PREMIERE PRO	TERMINALE PRO	TJEP1	TJEP2											
N°	Dates	EA	EA	M.Agri	M.Agri	J. Pays.	J. Pays.	CGEVV	NJPF	CGEVV	GMNF	CGEVV	GMNF	(CFA)	(CFA)							
35	26/08 au 30/08															JP 26/08 au 30/08						
36	02/09 au 06/09									XXXX		XXXX				07/09 Forum des Associations						
37	09/09 au 13/09				XXXX			XXXX		XXXX		XXXX				Visites entreprises						
38	16/09 au 20/09		XXX		XXXX			XXXX		XXXX		XXXX										
39	23/09 au 27/09		XXX		XXXX			XXXX		XXXX		XXXX										
40	30/09 au 04/10		XXX		XXXX					XXXX												
41	07/10 au 11/10																					
42	14/10 au 18/10															MED AGR1 les 15-16-17/10						
43	21/10 au 25/10															25/10 JP 5 - Sortie 24/10 : 18h						
44	28/10 au 01/11	////////////////////																				Congés de Toussaint
45	04/11 au 08/11																					
46	11/11 au 15/11															Rentrée le 12/11 à 9h						
47	18/11 au 22/11															Journée MFR Monde le 20/11						
48	25/11 au 29/11		Env.																			
49	02/12 au 06/12																					
50	09/12 au 13/12																					
51	16/12 au 20/12															20/12 JP 6 - Sortie 19/12 : 18h						
52	23/12 au 27/12	////////////////////																				Congés de Noël
1	30/12 au 03/01	////////////////////																				
2	06/01 au 10/01																					
3	13/01 au 17/01		Ani.													Omelette aux truffes (1) le 18/01						
4	20/01 au 24/01																					
5	27/01 au 31/01		XXX													01/02 JPO (1) MFR Provence						
6	03/02 au 07/02		XXX																			
7	10/02 au 14/02		XXX													14/02 JP 7 Sortie 13/02 : 18h						
8	17/02 au 21/02	////////////////////																				Congés Hiver
9	24/02 au 28/02															Omelette aux truffes (2) le 01/03						
10	03/03 au 07/03		XXX							XXXX	XXXX											
11	10/03 au 14/03		XXX							XXXX	XXXX	XXXX	XXXX			15/03 JPO (2) MFR Provence						
12	17/03 au 21/03		XXX							XXXX	XXXX											
13	24/03 au 28/03									XXXX	XXXX	V	V			DNB (Blanc / FR)						
14	31/03 au 04/04		Pla.					XXXX														
15	07/04 au 11/04		V					XXXX								11/04 JP 8 - Sortie 10/04 : 18h						
16	14/04 au 18/04	////////////////////																				Congés Printemps
17	21/04 au 25/04															Rentrée le 22/04 à 9h						
18	28/04 au 02/05															Sortie le 30/04 à 18h						
19	05/05 au 09/05															Sortie le 07/05 à 18h						
20	12/05 au 16/05															24/05 JPO (3)						
21	19/05 au 23/05	V		XXXX		XXXX				V	V					Journée sportive le 22/05						
22	26/05 au 30/05			XXXX		XXXX										Sortie le 28/05 à 18h						
23	02/06 au 06/06															Centre d'examen Baccalauréat Professionnel						
24	09/06 au 13/06															Rentrée le 10/06 à 9h						
25	16/06 au 20/06																					
26	23/06 au 27/06															DNB le 26 et 27/06 / Act. Asso. Vendredi 27/06						
27	30/06 au 04/07															3 et 4/07 JP 9 et 10 - Sortie 2/07						



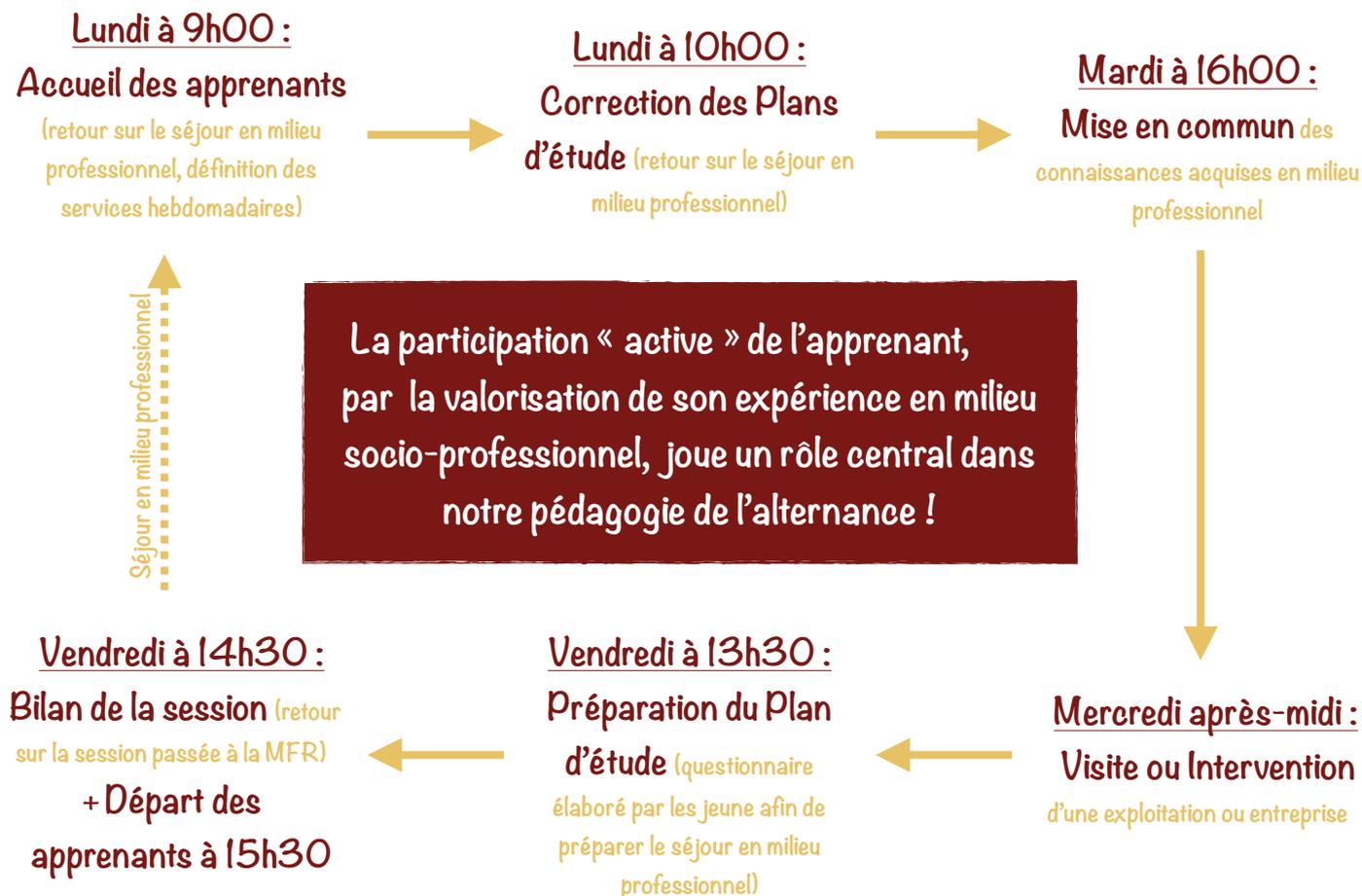
15 semaines (en noir) à la MFR

Le reste, c'est en Entreprise (stage ou Apprentissage) !

- JP : Journée Pédagogique Équipe
- JPO : Journée Portes Ouvertes
- Vis. St. : Visites Stages
- CT : Classes Transparticipatives
- DNB : Diplôme National du Brevet
- Ani : Stage obligatoire en élevage
- Pla. : Stage obligatoire sur le thème de la plante
- Env. : Stage obligatoire autour du thème environnemental
- V : Voyage d'étude

- Sessions cours (l'élève est présent à la MFR)
- Sessions cours CTJEP
- Semaines stage ("alternance")
- Congés scolaires (sauf pour les apprentis)
- Alternance thématique (définie avec le responsable de classe)
- Stage hors région / Ouverture
- Stage Erasmus +
- Obligation de garder la même structure de stage

UNE SEMAINE À LA MFR



L'INCLUSION À LA MFREO CFA

La **Référente Handicap** de la MFREO / CFA favorise l'**inclusion** avec la coordination des démarches nécessaires. Elle est ainsi à l'écoute des parents, moniteurs, structures médico-sociales, structures spécialisées, MDPH, etc. afin de préparer au mieux l'**accueil des apprenants**, notamment les personnes en situation de handicap (PSH).

Elle informe l'ensemble des personnes concernées par les aménagements nécessaires à l'accueil des apprenants de ces derniers et met en place, avec l'aide d'une deuxième AESH, les mesures d'accompagnement des apprenants de la MFR.

CAPA « JARDINIER - PAYSAGISTE »

ACCÉDER À LA FORMATION

Pour intégrer cette formation à la MFR, il faut avoir au moins **16 ans**, avoir suivi une classe d'orientation professionnelle ou de **3ème**.

Quelques pré-requis sont nécessaires à la réussite de la formation :

- Des aptitudes au **travaux physiques et à l'extérieur**
- Disposer de bonnes aptitudes à la **communication**
- Des aptitudes au **travail avec les animaux**

LA FORMATION

La formation du **Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole « Jardinier - Paysagiste »** (CAPa JP) (RNCP 38386 valable jusqu'au 31/12/2028), délivré par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, se déroule en 2 ans, soit 910 heures à la MFR. Dans le cas où l'apprenant possède déjà un diplôme de niveau équivalent (niveau 3 du cadre européen des formations) ou supérieur, la formation pourra, avec l'autorisation du chef d'établissement, se dérouler en 1 an : c'est la formation en **Doubles Compétences**.

Le CAPa « Jardinier - Paysagiste » proposé par la MFREO CFA de Richerenches - Enclaves de Papes est en alternance. Cela induit une **articulation des apprentissages entre le séjour en milieu socio-professionnel et les sessions de cours à la MFR**, en présentiel. À la fin de sa formation, l'apprenant doit avoir développer des compétences, notamment professionnelles :

1) Réaliser en sécurité des travaux d'entretien paysager

- Entretien la végétation
- Réaliser l'entretien des installations et des infrastructures paysagères

2) Réaliser en sécurité des travaux d'aménagement paysager

- Réaliser des travaux de mise en place de végétaux
- Réaliser des travaux de mise en place d'installations et d'infrastructures paysagères

3) Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels et équipements

- Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des matériels et équipements
- Réaliser des opérations de maintenance corrective des matériels et équipements

4) S'adapter aux enjeux professionnels locaux (Module d'Initiative Professionnel « Maraîchage »)

L'obtention du diplôme repose sur **1 Epreuve Terminale** (EPT) et **12 Contrôles en Cours de Formation** (CCF) : 6 dans les modules de formation général et 6 dans les modules de formation professionnelle.

Ces dernières années, ce sont **entre 90 et 100 % des candidats** (100 % l'an dernier) qui ont obtenus leur diplôme.

CAPA « JARDINIER -PAYSAGISTE

LES STRUCTURES PROFESSIONNELLES

Plusieurs types d'entreprise sont recommandées pour la réussite de la formation en CAPa « Métiers de l'Agriculture » :

- **Paysagiste**
- **Services techniques de collectivité territoriale**

LES APPRENTISSAGES GÉNÉRAUX

Trois modules de formation générale sont proposés aux apprenants en CAPa « Métiers de l'Agriculture ».

Module Général n°1 : Agir dans des situations de la vie sociale

1. Prendre position dans des situations sociales

- **Histoire-Géographie** : Culture historique et espace mondial, national ou local Histoire-Géographie
- **Education Morale et Civique** : Respect de l'autre et citoyenneté
- **Education Socio-Culturelle** : Se construire son identité

2. Utiliser des outils dans des situations de la vie courante

- **Mathématiques** : Outils mathématiques (calculs, représentations graphiques, statistiques, géométrie)
- **Informatique** : Les Technologies de l'Information et de la Communication (environnement numérique de travail, logiciels et applications numériques adaptés, attitude responsable dans l'usage du numérique)
- **Sciences Economiques et Gestion** : Budget, ressources, dépenses

Module Général n°2 : Mettre en oeuvre des démarches contribuant à la construction personnelle

1. S'exprimer à travers des réalisations personnelles

- **Français** : Lecture ; écriture sur soi, son expérience, le monde ; développer une opinion, une argumentation ; raconter un évènement, une histoire

2. Agir pour développer son équilibre personnel

- **Education Physique et Sportive** : développer ses ressources motrices, affective, gagner en autonomie, développer l'estime de soi, goût de l'effort et plaisir de pratiquer ; gérer son activité physique (sécurité de soi et des autres, raisonner sa pratique)
- **Biologie** : Hygiène de vie adaptée (santé mentale, alimentation, sommeil, accidents corporels), appareil locomoteur, appareil cardia-respiratoire, régulation thermique (sudation), alimentation et sport

Module Général n°3 : Interagir avec son environnement social

1. Adapter son langage et son comportement aux situations de communication

- **Français** : formuler clairement et sans fautes d'orthographe ses propos, vocabulaire, situation de communication
- **Langue vivante (Anglais ou Espagnol)** : communication orale (niveau A2), expression oral en continu, expression oral en interaction (dialogue)

2. Intégrer les normes et cadres de références propres à un collectif

- **Education Physique et Sportive** : rôles sociaux (juge, arbitre, coach etc.), droits et devoirs du pratiquant (règles du jeu), accepter les différences physiques, psychologiques, culturelles et sociales, vivre ensemble, maîtriser ses réactions affectives, prises de décision collectives
- **Economie Professionnelle** : Vivre ensemble, règles de vie en communauté, exercer ses responsabilités, droits et devoirs de l'employé

CAPA « JARDINIER -PAYSAGISTE

LES APPRENTISSAGES PROFESSIONNELS

Module Professionnel n°1 : Insertion du salarié dans l'entreprise

- 1. Identifier les règles de fonctionnement d'une structure**
 - Les acteurs de la structure d'accueil en milieu professionnel et le cadre et les règles en situation professionnelle
 - Se préparer à la période en milieu professionnel
- 2. Caractériser les entreprises pourvoyeuses d'emplois**
 - Formes d'entreprise (ex : CUMA, etc.) et partenaires extérieurs (ex : France Travail etc.)
- 3. Repérer les éléments du contrat de travail et identifier les éléments du salaire**
 - Le contrat de travail (types, éléments clés, conséquences, éléments du salaire)
- 4. Se projeter dans le monde du travail**
- 5. Identifier les caractéristiques d'un emploi de l'entreprise**
 - Contexte de l'entreprise, fonctions, atouts et contraintes du poste, compétences requises et à développer

Module Professionnel n°2 : Maintenance des matériels

- 1. Acquérir des bases technologiques et réglementaires afin de pouvoir mettre en oeuvre les matériels et assurer leur maintenance**
 - Les moteurs à 2, 4 temps et électrique
 - La maintenance des matériels
 - Les Equipements de Protection Individuels (EPI) et Equipements de Protection Collectifs (EPC)
- 2. Acquérir expérimentalement des repères scientifiques nécessaires à la réalisation des opérations de maintenance**
 - L'électricité
 - Les circuits hydrauliques
- 3. Participer aux travaux de maintenance conditionnelle des matériels**
 - Se repérer dans un atelier
 - Soudure à l'arc, travail des métaux
 - Détecter le dysfonctionnement ou une panne à venir
 - Les outils de coupe

Module Professionnel n°3 : Mise en place d'aménagements paysagers

- 1. Replacer les activités d'aménagement dans un contexte agro-écologique**
 - Composantes biologiques, organiques et physico-chimiques du sol, les éléments du climat
 - Principales espèces végétales adaptées aux territoires et situations, techniques de plantation
- 2. Réaliser en sécurité, à partir de consignes, des opérations de mise en place de végétaux**
 - Conditionnement des végétaux, méthodes culturales, travaux de plantation
 - Préparation des sols, semis ou engazonnement
- 3. Mettre en oeuvre en sécurité, à partir de consignes, des réalisations paysagères**
 - Principaux matériaux, outils, matériels et fournitures, travaux de terrassement
 - Constructions paysagères (dallage, pavage, murets, etc.) et réseaux (arrosage, eaux pluviales, eaux usées, etc.)

Module Professionnel n°4 : Travaux d'entretiens paysagers

- 1. Réaliser en sécurité, à partir de consignes, les tâches d'un chantier d'entretien de végétaux**
 - Les espèces végétales protégées, invasives, toxiques
 - Les stades de développement des végétaux
 - Les zones à risques
- 2. Réaliser en sécurité l'entretien et la maintenance des infrastructures paysagères**
 - Les réseaux et leur entretien
 - Réparations simples sur les installations et mobiliers divers (bois et fer)
 - Propreté d'espaces aménagés ou espaces naturels

Module d'Initiative Professionnel : Le jardin potager dans les métiers du paysage

- 1. Le but du potager (histoire)**
 - Histoire du potager
- 2. Identifier les composantes pédoclimatiques et biologiques du site**
 - Composantes biologiques, organiques et physico-chimiques du sol, les éléments du climat
 - Principales espèces végétales adaptées aux territoires et situations, techniques de plantation
- 3. Mise en place et entretien du potager**
 - Plantation des espèces légumières du potager
 - Entretien du potager (désherbage, arrosage, etc.)

CAPA « JARDINIER -PAYSAGISTE

L'ÉVALUATION

Épreuve Terminale : (2ème année)

Entretenir la végétation (Oral d'explicitation professionnelle portant sur 4 fiches techniques / 5 minutes de présentation du candidat + 15 minutes d'échange avec le jury / Coefficient = 4)

CCF 1 : (2ème année)

Prendre position dans une situation à caractère social et

civique (Oral de 30 minutes maximum sans préparation / évaluation conjointe entre ESC et Histoire-Géographie / Coefficient = 1)

CCF 2 : (1ère année)

Utiliser des outils dans des situations de la vie courante

(Ecrit entre 1h et 1h30 / évaluation conjointe entre Maths, Informatique et Gestion / Coefficient = 1)

CCF 3 : (2ème année)

S'exprimer à travers une réalisation personnelle (Oral de

20 minutes maximum avec support écrit / production écrite et oral pour présenter le projet, expliciter la démarche / Coefficient = 1)

CCF 4 : (2ème année)

Adopter des comportements favorisant son équilibre

personnel (Pratique + Oral de 15 minutes / évaluation conjointe entre EPS et Biologie / Coefficient = 1)

CCF 5 : (2ème année)

Adapter son langage et son comportement aux situations

de communication (Oral en 2 parties / Français (partie 1) et Langues Vivantes (partie 2) / Coefficient = 0,5 + 0,5)

CCF 6 : (2ème année)

S'approprier les normes et cadres de référence d'un

collectif (Oral de 15 minutes : 5 min de présentation et 10 d'échange / évaluation conjointe entre SESG et Français / Coefficient = 1)

CCF 1 P : (2ème année)

Réaliser l'entretien des installations et infrastructures paysagères

(Pratique explicitée / Entretien de murets et terrasses / Coefficient = 2)

CCF 2 P : (1ère année)

Réaliser des travaux de mise en place de végétation (Pratique

explicitée / Plantation / Coefficient = 2)

CCF 3 P : (2ème année)

Réaliser les travaux de mise en place d'installation et d'infrastructure paysagère

(Pratique explicitée / Dallage, pavage / Coefficient = 2)

CCF 4 P : (1ère année)

Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des matériels et équipements (Pratique

explicitée / entretien de tronçonneuse, débroussailluse, taille-haie, motoculture et tondeuse / Coefficient = 1)

CCF 5 P : (2ème année)

Réaliser des opérations de maintenance corrective des matériels et équipements

(Pratique explicitée / diagnostic d'une panne et réparation ou proposition d'une solution / Coefficient = 1)

CCF 6 P : (2ème année)

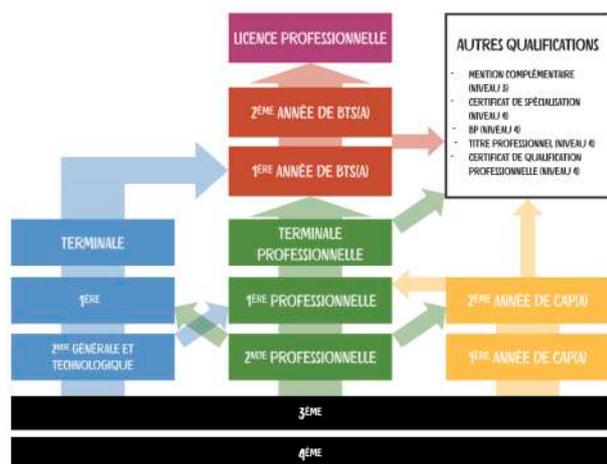
S'adapter à des enjeux professionnels locaux (Pratique

explicitée / Mise en place et entretien d'un jardin potager sur une saison / Coefficient = 2)

CAPA « JARDINIER - PAYSAGISTE »

APRÈS LA FORMATION

Deux options s'offrent à l'apprenant diplômés du CAPa « Jardinier - Paysager » : poursuite d'étude ou insertion professionnelle.



En ce qui concerne la poursuite d'étude, l'apprenant pourra s'orienter vers une **Baccalauréat Professionnel « Aménagement Paysager »** ou une **Certification « Technicien Espaces Paysagers » (CTJEP)**. En ce qui concerne la poursuite en Bac Professionnel, une passerelle existe vers l'année de première professionnelle comme indiqué sur le schéma ci-contre.

En ce qui concerne l'insertion professionnelle, l'apprenant pourra s'orienter vers des métiers d'**ouvrier d'entreprise paysagère**, **agent technique d'Etat ou de collectivité**, ou **agent d'entretien de collectivité**.

LE STATUT STAGIAIRE

La formation du CAPa « Jardinier-Paysagiste » peut s'effectuer selon des statuts différents : apprenti ou stagiaire.

En ce qui concerne le **stagiaire**, il pourra changer régulièrement de lieux de stage et conservera ses périodes de vacances.

Une allocation ou une gratification existent également pour les apprenants stagiaires. Celle-ci sera différente en fonction de la durée de la convention de stage tripartite (apprenant, responsables légaux, entreprise de stage).

En effet, si la convention de stage dépasse les **deux mois** de période de stage, cette gratification minimale devient obligatoire. L'organisme d'accueil doit alors décompter le nombre d'heures de présence effective en entreprise (en cas de jours d'absence autorisés, la gratification n'est pas obligatoire).

Le taux horaire de la gratification est égal au minimum à **4,35 €** (à jour au 25/02/2025). Cette gratification est versée à la fin de chaque mois. Attention, tout stage interrompu temporairement fait l'objet d'un réajustement sur la base du nombre réel d'heures effectuées. Tout stage interrompu définitivement fait l'objet d'une régularisation globale selon le nombre d'heures effectuées.

CAPA « JARDINIER - PAYSAGISTE »

L'ÉVALUATION (MODULES PROFESSIONNELS)

Depuis la rentrée scolaire 2023/2024, les apprenants de CAPa et de Baccalauréat Professionnel de l'enseignement agricole bénéficient d'une **allocation financière** pour les périodes de formation en milieu professionnel. Cette dernière suit la logique suivante.

ANNÉES	FORFAIT JOURNALIER	PLAFOND ANNUEL	NOMBRE DE SEMAINES RÉMUNÉRÉES
CAPA 1	10 € / JOUR	450 €	6 SEMAINES MAX.
CAPA 2 <small>OU</small> CAPA EN 1 AN	15 € / JOUR	900 €	12 SEMAINES MAX.

CAPA « JARDINIER - PAYSAGISTE »

LE STATUT APPRENTI

Tout apprenant peut devenir apprenti s'il est âgé d'**au moins 16 ans et de moins de 29 ans**. Il existe des cas spécifiques d'entrée en apprentissage au-delà de 29 ans révolus.

Les **apprentis** ne pourront plus changer de structures d'accueil (sauf dans le cas d'une convention de mise à disposition) car ils sont liés à leur employeur par un contrat d'apprentissage. Ils ne possèdent plus que 5 semaines de congés payés mais sont rémunérés selon la grille suivante (tarifs à jour au 25/02/2025).

ANNÉES	16 - 17 ANS	18 - 20 ANS	21 - 25 ANS	26 ANS ET PLUS
CAPA 1	27% DU SMIC = 486,49 €	43% DU SMIC = 774,77€	MIN 53% DU SMIC = 954,95€	MIN 100% DU SMIC = 1801,80€
CAPA 2 <small>OU CAPA EN 1 AN</small>	39% DU SMIC = 702,70 €	57% DU SMIC = 1027,03 €	MIN 61% DU SMIC = 1099,10€	MIN 100% DU SMIC = 1801,80€

Le **contrat d'apprentissage** est un contrat de travail conclu entre un jeune ou son représentant légal et l'entreprise d'accueil. L'employeur s'engage, outre le versement d'un salaire, à assurer à l'apprenti une formation professionnelle complète, dispensée pour partie en entreprise et pour partie en centre de formation d'apprentis (CFA). L'apprenti s'oblige, en retour, à travailler pour cet employeur pendant la durée du contrat et à suivre sa formation. La durée du contrat d'apprentissage varie entre 6 mois et 3 ans (36 mois).

Suite à un positionnement pédagogique auprès de l'apprenti, la durée du contrat d'apprentissage peut être inférieure ou supérieure à celle habituelle du cycle de formation : compte tenu du niveau initial de compétences de l'apprenti ou des compétences acquises.

En entreprise, l'apprenti est placé sous la responsabilité d'un **maître d'apprentissage** choisi en fonction de ses connaissances professionnelles. Celui-ci l'accompagnera tout au long de sa formation.

Un apprenti est considéré comme une **jeune travailleur**. A ce titre, il bénéficie des dispositions applicables à l'ensemble des salariés de l'entreprise. La couverture sociale de l'apprenti est similaire à celle des autres salariés dès 16 ans.

Des **aides financières** existent pour les apprentis et leurs famille : allocation de rentrée scolaire, et aides financières spécifiques. En effet, le salaire versé à l'apprenti est exonéré d'impôt sur le revenu jusqu'à un certain seuil, les parents perçoivent les allocations familiales jusqu'aux 20 ans de l'apprenti (sous certaines conditions), l'apprenti peut bénéficier d'allocation d'aide au logement, une aide forfaitaire au financement du permis de conduire B d'un montant de 500 € pour les apprentis majeurs (sous certaines conditions).

Tout stagiaire peut devenir apprenti et inversement à n'importe quel moment de l'année. Pour plus de renseignements, veuillez consulter notre site internet et/ou nous contacter.

CAPA « JARDINIER - PAYSAGISTE »

TARIFS

MONTANTS DES PENSIONS PAR TRIMESTRE

ANNÉE 2024 - 2025

FORMATIONS	INTERNES	DEMI-PENSIONNAIRES
4ÈME / 3ÈME	760 €	642 €
CAPA 1 ET 2	760 €	642 €
2NDE PRO	786 €	668 €
PREMIÈRE PRO	807 €	689 €
TERMINALE PRO	823 €	705 €
APPRENTIS	630 €	330 €

Frais de dossier : 45 €

Frais d'adhésion à l'association : 15 €

(Possibilité de bourses d'études)

(Tarifs mis à jour en Juillet 2025)

N° SIRET : 783 247 042 00014

N° UAI : 0840765A

N° RNE : 0840765A



CULTIVONS LES RÉUSSITES

MFREO - CFA MAISON FAMILIALE RURALE

RICHERENCHES « ENCLAVE DES PAPES »

INFORMATIONS IMPORTANTES

Actions associatives :

- OMELETTES AUX TRUFFES
- SAMEDI 18 JANVIER 2025
- SAMEDI 1ER MARS 2025

(SUR RÉSERVATION À L'OFFICE DU TOURISME DE RICHERENCHES)

Journées Portes Ouvertes :

- SAMEDI 1ER FÉVRIER 2025 (SUR RDV)
- SAMEDI 15 MARS 2025
- SAMEDI 24 MAI 2025

Nous contacter



85 CHEMIN DES ABEILLERS - 84 600 RICHERENCHES



04 90 28 00 21



MFR.RICHERENCHES@MFR.ASSO.FR



WWW.MFR-RICHERENCHES.ORG



MFR RICHERENCHES - PAGE OFFICIELLE

POUR PLUS D'INFORMATIONS, RAPPROCHEZ-VOUS DE NOUS !